

# **Tombola – Coffret Ciseaux Centrax 5.5 / octobre-novembre 2016**

## **ARTICLE 1 – ORGANISATION DU JEU**

Reves Indigo (ci-après la « société organisatrice »)

immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro : 488 906 991 R.C.S

Valenciennes

dont le siège social est situé au 190 route d'avesnes 59720 Louvroil

Organise du 26 octobre 2016 à 11h au 6 décembre 2016 à 11h, un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé : « Tombola – Coffret Ciseaux Centrax 5.5 / octobre-novembre 2016 » (ci-après dénommé « le Jeu »), selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Cette opération n'est ni organisée, ni parrainée par Facebook, Google, Apple ou Microsoft.

## **ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Ce jeu gratuit est ouvert à toute personne physique âgée de plus de 18 ans, disposant d'un accès à internet ainsi que d'une adresse électronique valide, d'un compte Facebook, et résidant dans les pays suivants : France, Belgique, Espagne, Suisse à l'exception des personnels de la société organisatrice et de leurs familles, ainsi que de toutes personnes ayant participé à l'élaboration du jeu.

Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

La société organisatrice pourra demander à tout participant mineur de justifier de cette autorisation et, le cas échéant, disqualifier un participant ne pouvant justifier de cette autorisation.

Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

## **ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION**

Ce jeu se déroule exclusivement sur le site internet de la société Rêves Indigo à cette adresse <http://www.revesindigo.fr/tombola-tentez-de-remporter-ce-coffret-centrax-55-droitier/grossiste-coiffure-esthetique-17> aux dates indiquées dans l'article 1.

La participation au jeu s'effectue en inscrivant le Prénom, Email, téléphone mobile dans un formulaire de capture.

En partageant la page de participation sur le mur Facebook propre au participant, la participation est multiplié par deux.

En cliquant sur j'aime de notre page facebook situé à cette adresse :

[www.facebook.com/revesindigo](http://www.facebook.com/revesindigo)

Le participant multiplie par deux sa participation, si celui-ci aime déjà notre page.

Sa participation sera également doublée par tranche d'achat de 25€ sur notre site

[www.revesindigo.fr](http://www.revesindigo.fr)

Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne, même prénom, même adresse électronique, même numéro téléphone mobile - pendant toute la période du jeu.

## **ARTICLE 4 – DESIGNATION DES GAGNANTS**

1 gagnant sera tiré au sort dans les 2 jours suivant la fin du jeu.

Le gagnant sera contacté dans les 2 jours suivant le tirage au sort, lui confirmant la nature du lot gagné et les modalités pour en bénéficier. Tout gagnant ne donnant pas de réponse dans un délai de 2 jours à compter de l'envoi d'avis par Email et/ou par téléphone de son gain sera réputé renoncer à celui-ci et le lot sera attribué à un nouveau gagnant.

Le tirage au sort effectué déterminera 1 gagnant parmi les participants ayant rempli toutes les conditions de participation

## **ARTICLE 5 – DOTATION**

Le jeu est doté du lot suivant, attribué chronologiquement au participant valide tiré au sort et déclaré gagnant. Chaque gagnant remporte un seul lot.

Liste des lots :

- 1 Coffret ciseaux, rasoir Centrax 5.5 droitier d'une valeur de 149.90€ ttc

La société organisatrice se réserve le droit de procéder à la vérification de l'âge de tout gagnant avant remise de son lot. Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation. La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non utilisation, voire du négoce, des lots par les gagnants. En cas de force majeure, la société organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.

## **ARTICLE 6 – IDENTIFICATION DES GAGNANTS ET ELIMINATION DE LA PARTICIPATION**

Les participants autorisent la vérification de leur identité et la mise à vue du public de son Nom et Prénom sur le site internet de la société et de sa page facebook officiel. Le non respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.